



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 46320

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'application de la réforme mise en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dans les lycées d'enseignement général en sciences économiques et sociales. Cette réforme prévoit la diminution des heures de cours et des dédoublements et la mise en place des travaux personnels encadrés. Or, les dédoublements, en permettant le travail en petits groupes, offrent aux élèves en difficulté une possibilité de dialogue et d'échange avec leurs professeurs et d'amélioration de l'acquisition des savoirs et des méthodes. Quant aux TPE en l'absence de moyens supplémentaires, leur mise en oeuvre semble compromise et conduirait, en outre, à la mise en place du contrôle continu pour le baccalauréat, ce qui serait en contradiction avec son caractère de diplôme national, reconnu par tous, et permettant l'accès à l'université. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur les modalités d'application de cette réforme.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46320

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2948

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4389